



VOLTACID

ACIDE DETARTRANT DEROUILLANT DEGRAISSANT EN INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE POUR MATERIELS ET SURFACES EN INOXYDABLE USAGE PROFESSIONNEL

VOLTACID est une préparation à base de complexe acide dégraissant en solution avec des agents surfactifs à haut pouvoir mouillant.

Eléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires produits et boissons de l'homme et des animaux.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 1360 G/L ± 20 G/L
Couleur	: JAUNE
Odeur	: FAIBLEMENT ACIDULEE
Réaction chimique	: FORTEMENT ACIDE
PH pur	: 0.5 ENVIRON
Inflammabilité	: ININFLAMMABLE

PROPRIETES PRINCIPALES

VOLTACID disperse les matières organiques, les amas constitués de souillures protéiques. Il **dissout** les tartres, dépôts calcaires, tartres organiques, "pierre de lait" sur les matériels, récipients et surfaces en acier inoxydable pouvant se trouver au contact des aliments.

VOLTACID n'attaque pas les joints en caoutchouc, plastiques usuels, alliages inoxydables aux conditions d'utilisation préconisées. Il élimine les traces d'oxyde, de **rouille** sur les surfaces.

VOLTACID désincruste les dépôts organiques et minéraux également sur les matières plastiques (bacs et matériels en polyéthylène), faïences, surfaces carrelées.

VOLTACID est utilisé en agroalimentaire, dans les cuisines, restaurants, ateliers de fabrication de plats cuisinés, viandes, poissons, salaisons, laiteries, fromageries, industries des boissons, ateliers vinicoles...

MODES ET DOSES D'EMPLOI

• Utilisation générale :

- S'utilise dilué dans l'eau froide ou chaude (jusqu'à 55-60°C) à une concentration de **1 à 5 %**
- En trempage, brossage ou pulvérisation.
- Effectuer ensuite un rinçage complet des surfaces à l'eau claire.

• Détartrage de percolateurs, machines à café, fer à vapeur, autocuiseurs :

- Diluer dans l'eau à 10%
- Effectuer ensuite un rinçage complet des surfaces à l'eau claire.

• Détartrage des autoclaves industriels à vapeur :

- Traitement en bain lorsque la quantité de rouille et de tartre est importante : réaliser le traitement à vide (sans denrées alimentaires ou boîtes de conserves) avec les paniers supports et intercalaires.
- Diluer dans de l'eau à 0,5%
- Effectuer un rinçage complet des surfaces à l'eau claire.



RECOMMANDATIONS



H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux

PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :

Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des alcalins forts ou de l'eau de javel (chlore).

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

NE PAS IMMERGER DE CUIVRE dans le bain.

Produit fortement ACIDE : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes et autres surfaces sensibles aux produits acides.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.